

Première Synthèses Informations

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI, EN 2005 :

d'avantage de candidats dans les métiers
de l'industrie et du bâtiment

En 2005, 7 400 dossiers de candidature à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience. Un peu plus de 7 000 candidats se sont présentés à des épreuves. Plus de 3 000 ont terminé leur parcours de validation avec l'obtention du titre complet, soit près de deux fois plus qu'en 2004.

La gamme des titres présentés s'élargit : plus de 170 titres différents en 2005, contre 70 en 2004. Les candidats se positionnent davantage sur des titres de niveau supérieur au CAP-BEP : 30 %, contre 20 % en 2004. Le nombre de candidats aux titres de l'industrie, des transports et du bâtiment augmente nettement. Les hommes sont, ainsi, plus nombreux à se présenter à la VAE : ils représentent un tiers des candidats, contre à peine plus d'un dixième en 2004.

Moins d'un tiers des candidats accompagnés dans leur démarche par les services de l'AFPA obtiennent un titre dans les deux ans qui suivent leur accompagnement.

Forte progression du nombre de titres délivrés par VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) a été instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle consacre un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 1).

En 2005, 7 400 dossiers de candidature à la VAE ont été jugés recevables pour les titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi. L'étape de recevabilité est la première étape dans le parcours d'un candidat à la VAE. Pour être recevable, un candidat doit justifier de trois ans d'expérience dans le domaine d'activité du titre visé.

Un peu plus de 7 000 candidats ont entamé ou poursuivi un parcours de validation. Certains d'entre eux avaient été déclarés recevables les années précédentes (encadré 2).

Un peu plus de 3 000 candidats ont terminé leur parcours en 2005 par l'obtention du titre complet. Il s'agit d'une très nette progression par rapport à 2004 (+86 %). Les titres peuvent être validés à l'AFPA ou dans les organismes de formation agréés par le ministère. La validation par les centres agréés reste encore faible en 2005 : 95 % des candidats aux épreuves ont été accueillis par l'AFPA et près de neuf titres sur dix y ont été validés (tableau 1).

Des profils plus variés

Les candidatures aux titres des secteurs de l'industrie et du bâtiment se sont fortement accrues en 2005. Près du quart des titres présentés relèvent de ce domaine, contre à peine 10 % en 2004. Compte tenu de leur forte présence dans ces deux secteurs, les hommes sont plus présents aux épreuves de validation : un tiers des candidats sont des hommes en 2005, contre 10 % l'année précédente. Alors qu'en 2004, les hommes se répartissaient à parts égales entre les métiers de l'industrie, bâtiment et des services, ils sont aujourd'hui bien plus nombreux à se présenter aux épreuves de validation dans les filières de l'industrie et du bâtiment (tableau 2).

Les candidates à la VAE sont plus âgées que les candidats, quel que soit le secteur d'activité visé : 60 % des candidates ont plus de 40 ans, contre 36 % des candidats. Cet écart n'est pas spécifique à la VAE : il se vérifie aussi – quoique dans une moindre mesure – pour les stagiaires de formation professionnelle qui visent les titres du ministère chargé de l'emploi : 35 % des candidates ont plus de 40 ans, contre 23 % des candidats. Les femmes entreprennent plus tardivement des reconversions ou des actions de promotion pro-

Encadré 1

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômés et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée est au moins de trois ans.

Le répertoire national de certification professionnelle

Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées à un niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de certification professionnelle (CNCP).

Encadré 2

LA PROCÉDURE DE VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI EN 2005

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : la majorité des titres proposés sont de niveau V (CAP) ou IV (Bac. professionnel). Les titres sont composés de « certificats de compétences professionnelles » (CCP), dont le nombre varie entre un et sept.

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des procédures de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident chaque CCP, dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel. Ils se présentent ensuite à un entretien final permettant la validation complète du titre visé.

Si le ministère de l'emploi juge un dossier recevable, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner, notamment par les centres de l'AFPA, pour préparer les épreuves de CCP. Le candidat a un délai de cinq ans pour valider tous ses CCP et se présenter à l'entretien final, à compter du premier CCP obtenu.

Des évolutions visant à simplifier les procédures et écourter les délais d'accès aux titres sont prévues en 2006. Le candidat débutera son parcours par une « épreuve de synthèse ». Il se présentera directement devant le jury qui pourra d'emblée lui octroyer le titre complet ou seulement une partie des CCP composant le titre. Le délai autorisé entre la recevabilité et l'épreuve de synthèse sera obligatoirement inférieur à un an.

Tableau 1
La VAE au ministère de l'emploi

	2004			2005			Évolution 05/04
	AFPA	Centres agréés	Ensemble	AFPA	Centres agréés	Ensemble	
Nombre de candidats recevables			5 200 (1)			7 363	+ 42,0 %
Nombre de candidats ayant passé une épreuve (CCP ou entretien final)	4 120	260	4 380	6 646	392 (2)	7 038	+ 61,0 %
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet	1 542	179	1 721	2 885	306	3 191	+ 85,0 %

Source :
base certification
AFPA, DGEFP, DARES ;
traitement Dares.

(1) - Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé car le système d'information permettant la remontée du nombre de dossiers recevables ne s'est mis en place qu'au cours de l'année 2004.

(2) - Ce chiffre est estimé en supposant que le taux de croissance entre 2004 et 2005 des épreuves passées dans des centres agréés (relativement au taux de croissance des titres complets obtenus) est identique à celui observé pour les centres Afpa.

Tableau 2
Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE (en %)

	2005			2004
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Statut des candidats				
Demandeurs d'emploi	71,6	69,7	70,3	72,3
Salariés	28,4	30,3	29,7	27,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge				
Moins de 30 ans	32,9	9,2	17	12,2
De 30 à 39 ans	31,3	30,8	31	29,8
De 40 à 49 ans	25,7	42,2	36,8	41,2
50 ans et plus	10,1	17,7	15,2	16,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau des titres présentés				
Niveau II	0,8	0,1	0,3	0,3
Niveau III	14,0	6	8,7	2,3
Niveau IV	18,5	23	21,5	16,4
Niveau V	66,7	70,9	69,5	81
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Titres présentés				
Services	36,9	95,5	76,2	90,4
Dont : assistante de vie	1,7	61,5	41,8	64
Industrie et bâtiment	63,1	4,5	23,8	9,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats	2 195	4 451	6 646	4 120

Source :
base certification
AFPA - traitement
Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2004 et 2005 à l'AFPA.

fessionnelle, car l'éducation des enfants en bas âge rend vraisemblablement ce type de projet difficile à accomplir en première partie de vie active.

Sept candidats sur dix étaient chômeurs au début de leur parcours. Il s'agit là d'une spécificité du ministère chargé de l'emploi : dans les autres ministères, les candidats sont plus souvent salariés. Le nombre de chômeurs entreprenant un parcours de VAE reste toutefois faible, au regard notamment du nombre de formations certifiantes suivies par ces publics chaque année : 60 000 en 2004 dans le cadre du programme subventionné par l'État.

Forte augmentation du nombre de titres présentés en 2005

En 2005, plus de 170 titres différents ont été présentés par la voie de la VAE, contre 70 en 2004. Trois-quarts des candidats se concentrent néanmoins sur une quinzaine de titres et près de la moitié des titres présentés concernent au plus cinq candidats. Si les candidats se présentent encore en très grand nombre au titre d'assistant(e) de vie, cette part a sensiblement diminué par rapport à 2004 : 42 %, contre 64 % en 2004 (tableau 3). La diversité plus importante de titres présentés profite notamment aux titres de niveau IV et plus (1) : 30 % des candidats visent ces niveaux, contre 20 % en 2004 (tableau 2).

20 % des épreuves de CCP se soldent par un échec. Les échecs sont plus fréquents pour certains titres, notamment celui de secrétaire assistante. En 2005, un plus grand nombre de candidats échoue à l'entretien final : 15 %, contre 5 % en 2004 (tableau 4). Les femmes échouent un peu plus souvent que les hommes aux épreuves de CCP, mais moins fréquemment à l'entretien final : 12 %, contre 17 % des hommes.

(1) - Les diplômés de niveau IV correspondent aux Baccalauréats général, technologique, professionnel ou au Brevet professionnel (BP).

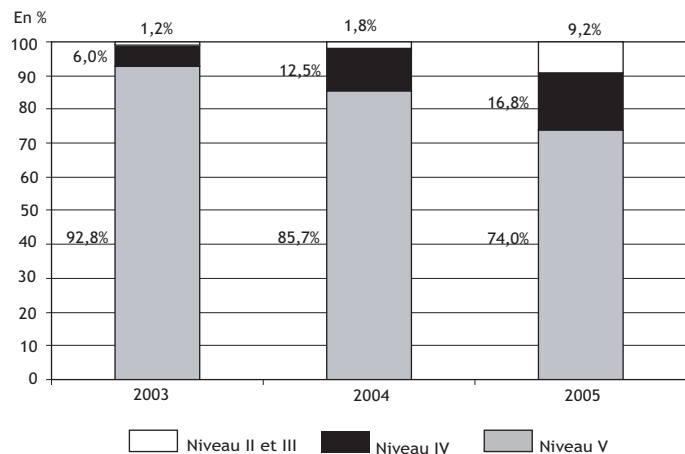
Tableau 3
Les titres les plus présentés en 2005 (en %)

Titres présentés à la VAE	Part dans le nombre total de candidats
Assistant(e) de vie	41,8
Secrétaire assistante	7,0
Maçon	3,9
Assistant(e) en comptabilité et gestion	3,6
Secrétaire comptable	3,0
Agent de restauration	2,1
Agent de fabrication industrielle	1,9
Peintre en bâtiment	1,9
Formateur (trice) professionnel(le) d'adultes	1,8
Conducteur d'installations et de machines automatisées	1,5
Electricien d'équipement	1,1
Assistant(e) de direction	1,0
Installateur(ice) en thermique et sanitaire	1,0
Conseiller(ère) en insertion professionnelle	0,9
Agent de propreté et d'hygiène	0,8
Autres titres	26,7
Total	100,0

Source :
base certification
AFPA- traitement
Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2005 à l'AFPA.

Graphique 1
Candidats ayant obtenu un titre du ministère chargé de l'emploi, par niveau, entre 2003 et 2005



Source :
base certification
AFPA- traitement
Dares.

Champ : candidats ayant obtenu un titre professionnel complet par la VAE entre 2003 et 2005 à l'AFPA.

Moins d'un tiers des candidats obtiennent un titre dans les deux ans qui suivent leur accompagnement à l'AFPA

En 2005, 4 200 candidats ont bénéficié d'un accompagnement pour se préparer aux épreuves de CCP, soit légèrement moins qu'en 2004. Près de sept candidats sur dix accompagnés par les services de l'AFPA sont des demandeurs d'emplois.

30 % des candidats accompagnés en 2003 ont obtenu un titre dans les deux ans qui ont suivi leur accompagnement. Les femmes ont été plus nombreuses à concrétiser leur accompagnement : 31 % ont obtenu un titre dans les deux ans, contre 23 % des hommes (tableau 5). Les femmes, se présentant en majorité au titre d'assistante de

vie, profitent vraisemblablement d'une offre de sessions de validation plus importante tandis que les hommes se positionnent sur des titres plus disséminés.

Les délais d'obtention des certifications se raccourcissent légèrement au fil du temps : 27 % des candidats accompagnés au premier semestre 2005 ont obtenu une certification en moins d'un an, contre 21 % en 2003. Explications possibles : des abandons moins fréquents de la démarche ou des sessions de validation de CCP plus resserrées dans le temps.

Camille BONAÏTI
(Dares).

Tableau 4
Taux de réussite aux épreuves de validation

En pourcentage

	Taux de réussite	
	2004	2005
Épreuves de CCP	79,4	79,3
Services	78,7	78,1
<i>dont : assistante de vie</i>	79,7	78,7
<i>dont : secrétaire assistante</i>	68,2	66,9
Industrie et bâtiment	85,3	79,9
Entretien final pour validation du titre complet	95,0	84,9

Source :
base certification
AFPA - traitement
Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2004 et 2005 à l'AFPA.
Lecture : 78,7 % des épreuves de CCP des titres du secteur des services sont réussies.

Tableau 5
Délai entre l'accompagnement et l'obtention du titre

En pourcentage

	Ensemble	Sexe	
		Hommes	Femmes
Moins de 6 mois après l'accompagnement	14,3	13,5	14,6
Moins d'un an après l'accompagnement	21,3	15,6	22,6
Moins d'un an et demi après l'accompagnement	26,8	18,8	28,2
Moins de 2 ans après l'accompagnement	29,6	22,6	30,7

Source :
base certification
AFPA - traitement
Dares.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés avant le 1^{er} juillet 2005 (resp. le 1^{er} janvier 2005, le 1^{er} juillet 2004, le 1^{er} janvier 2004 pour les candidat ayant obtenu un titre moins de six mois (resp. un an, un an et demi et deux ans) après l'accompagnement.

Lecture : 14,3 % des candidats accompagnés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} juillet 2005 ont validé un titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement.

Encadré 3

LA VAE DANS LES AUTRES MINISTÈRES

La procédure de validation des autres ministères diffère de celle du ministère chargé de l'emploi. Une fois la demande de validation jugée recevable, le candidat doit présenter un dossier décrivant les activités constituant son expérience, ainsi que ses compétences. Ce dossier est ensuite examiné par un jury qui décide, après un entretien éventuel, de délivrer tout ou partie du diplôme.

En 2005, environ 65 000 candidats ont été jugés recevables à la VAE par les divers ministères certificateurs, dont près de 40 % pour les diplômes du ministère chargé de l'action sociale et de la santé. Alors qu'en 2004, ce ministère ne proposait à la VAE que le diplôme d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), quatre nouveaux diplômes ont été rendus accessibles par la VAE en 2005, dont celui d'aide-soignante. Près de 20 000 candidats ont déposé un dossier pour ce diplôme (tableau A). Depuis 2005, certaines certifications des ministères de la Culture et de la Défense sont accessibles par la voie de la VAE. La délivrance de diplôme par cette voie est toutefois encore très faible, compte tenu de l'aménagement en cours des certifications.

Tableau A
Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs en 2005

	Nombre de candidats recevables	Nombre de candidats présentés
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	20 818	21 379
Ministère de l'Éducation nationale (universités +CNAM)	nd	nd
Ministère de l'Agriculture	828	351
Ministère chargé de l'action sociale et de la santé	25 663	9 219
Ministère chargé de l'emploi	7 363	7 038
Ministère de la jeunesse et des sports	3 002	1 734
Ensemble des ministères certificateurs	≈ 65 000	≈ 45 000

Attention : il ne faut pas rapporter le nombre de candidats présentés au nombre de candidats recevables. Les candidats recevables au cours d'une année peuvent se présenter les années suivantes. Il en est de même pour le nombre de titres obtenus.

Sources : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, ministère chargé de l'action sociale et de la santé, AFPA, Dares, ministère de la Jeunesse et des Sports.

Environ 23 000 titres ou diplômes ont été obtenus par la VAE, tous certificateurs confondus, soit une hausse de 28 % par rapport à 2004. Avec la moitié des titres ou diplômes délivrés, le ministère de l'Éducation nationale reste le principal certificateur, même si sa prédominance se réduit au fil du temps (tableau B).

Tableau B
Nombre de titres et diplômes obtenus par la VAE dans les différents ministères certificateurs

	2004	2005	Évolution 2005/2004 (en %)
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS)	10 778	12 668	17,5
Ministère de l'Éducation nationale (universités +CNAM)	1 282	1 655	29,1
Ministère de l'Agriculture	165	202	22,4
Ministère chargé de l'action sociale et de la santé	3 192	4 224	32,3
Ministère chargé de l'emploi	1 721	3 191	85,4
Ministère de la Jeunesse et des Sports	586	690	17,7
Ensemble des ministères certificateurs	17 724	22 630	27,7

Sources : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, ministère chargé de l'action sociale et de la santé, AFPA, ministère de la Jeunesse et des Sports.